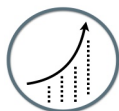


LES PAYES DU REGIME GENERAL DANS LE SECTEUR CULTUREL

14 heures - 780 €



à distance



8/10 satisfaction



Description générale de l'action de formation. Une description détaillée est remise lors de l'inscription.

PUBLIC

Administratrice/administrateur, comptable, d'une structure de spectacle vivant (compagnie, ensemble artistique, festival, lieu...) qui souhaitent valider leurs connaissances et pratiques de la paye. Salariés ou intermittents du spectacle qui souhaitent traiter la paye de leur structure. Toute personne chargé/e de la gestion du personnel

PRE-REQUIS

Une pratique de la paye est préférable au bon suivi de cette journée.

OBJECTIFS

- Lire un bulletin de paie du régime général
- Connaître l'ensemble des composants du salaire
- Identifier les caisses sociales et cotisations afférentes
- Savoir appliquer une réduction
- Respecter les règles qui régissent les différents types d'absences
- Déterminer les différents cas de rupture et appliquer le solde de tout compte

CONTENU DÉTAILLÉ**Introduction :**

Le bulletin de paie : mentions obligatoires - bulletin simplifié

Les composants du salaire :

- La mensualisation/ Temps plein/Temps partiel
- Smic et minima conventionnels
- Heures supplémentaires/Heures complémentaires
- Avantages en nature

Caisses sociales et cotisations :

- Les différentes caisses (URSSAF, Retraite, prévoyance/mutuelle/médecine du travail, formation...)
- Les taux
- Les cotisations conventionnelles
- Plafonds et tranches

Réduction générale :

- Champs d'application
- Formule de calcul

Les absences :

- Différentes méthodes de calculs :
 - Absences : maladie, maternité, paternité...
 - Congés payés : acquisition, prise, fractionnement, congés supplémentaires
- Les différents types d'absence et le maintien de salaire
 - Respect des règles conventionnelles
 - IJSS
 - Subrogation

Solde de tout compte :

- Les différents cas de rupture
- Les éléments du solde (congs payés, indemnités...)
 - Traitement social et fiscal
- Portabilité

INTERVENANT/E EXPERT

Eloïse MENARD - Directrice du service paie de Chèque-Intermittents

FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Chargé/e de la comptabilité pour les associations du spectacle vivant
- Les payes complexes du spectacle

MÉTHODE PEDAGOGIQUE

- Lors de la formation en visioconférence, l'intervenant alternera entre l'exposé des règles sociales et administratives nécessaires à la compréhension de la thématique ; et des exercices pratiques afin de permettre aux participants d'assimiler les règles énoncées et d'échanger sur leurs pratiques respectives.
- Un support résumé sera remis en début de formation (puis par email) aux participants, afin de faciliter la prise de note lors de la formation.
- La direction pédagogique est assurée par Sylvie Ricordaire, assistante formation

VALIDATION

1. La formation est validée par une « attestation de formation détaillée » incluant les résultats du QCM.
2. Une évaluation écrite à la fin de la formation. Vous pourrez ainsi nous donner votre ressenti sur ce module.
3. Un bilan « à froid » sera transmis 6 mois après la formation. Il nous permettra de mesurer la mise en pratique des acquis.

COÛT PEDAGOGIQUE

Le CAGEC est exonéré de TVA.

Pour tout autre public que celui cité en page 1, nous consulter.

CONTACT

Sylvie Ricordaire - 02 40 35 87 30 - formation@cagec.fr

www.cagec.fr

<https://www.facebook.com/CagecGestion>

<https://www.linkedin.com/company/cagec-gestion-sarl>

Document non contractuel - Copyright CAGEC©

